

Païement des frais pour

l'examen professionnel supérieur d'entrepreneur-construction diplômé et d'entrepreneur-construction diplômée 2025

Le montant s'élève à CHF 5'000.00 (hors TVA), inclus les frais pour l'établissement du diplôme et pour l'inscription du détenteur dans le registre officiel des titulaires SEFRI.

Veuillez remplir les champs suivants et joindre le document signé sous „Documents complémentaires” au champ “Formulaire destinataire de la facture”.

1. Nom et prénom du candidat:

**2. La facture des frais d'examen va être payée par:
(marquez d'une croix ce qui convient)**

Candidat

Employeur (déductibilité de l'impôt sur la TVA)

3. Après la décision d'admission de la commission d'examen, la facture va être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous:

resp. Nom de l'entreprise

Adresse

NPA / Localité

4. Lieu / Date

5. Signature et timbre de l'entreprise destinataire de la facture